

CCN 66 : Réunion du 9 février 2016

Moins d'un centime d'augmentation à négocier, une proposition inacceptable

Lors de la CNPN du 9 février 2016, la CFTC a décidé de s'associer à la déclaration intersyndicale commune adressée aux employeurs, pour dénoncer une véritable provocation et un mépris inacceptable à l'égard des salariés de notre secteur.

Lors de la conférence salariale du 4 février 2016, nos représentants CFTC ont eu l'opportunité d'exprimer leur désapprobation et leur vive inquiétude quant à l'avenir de notre secteur lié au fort désengagement des pouvoirs publics avec l'annonce du pourcentage de l'augmentation retenue pour notre convention, soit 1% de la masse salariale !

Dans le cadre de la CNPN du 9 février 2016, nous avons logiquement abordé la politique salariale pour 2016.

La marge de négociation était de **0, 084 %** ce qui équivaut à moins d' 1 centime d'euro pour augmenter la valeur du point.

Autant dire que le terme de négociation ne pouvait être raisonnablement évoqué.

Pour la CFTC, la proposition de négocier un montant aussi dérisoire a été vécue comme une provocation.

Cette position était partagée par l'ensemble des organisations syndicales des salariés.

Une suspension de séance a été demandée. Lors de cette interruption, il a été décidé de marquer notre mécontentement en quittant la séance après avoir élaboré et lu la déclaration commune.

Seule la CFDT qui s'est associée à la déclaration, a décidé mais de ne pas quitter la séance...

Notre espoir, au travers ce positionnement consiste, au-delà de la politique salariale, à faire réagir nos employeurs sur la gravité et l'urgence d'une réaction forte pour rappeler que notre rôle est majeur dans la cohésion sociale de notre pays .Il ne peut être considéré uniquement aujourd'hui comme une simple variable d'ajustement.

Prochaine CNPN le lundi 14 mars 2016

Les négociateurs